

## Comité de Suivi du 2 février 2017

### Compte-rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au centre Ivry-Paris XIII, salle du Sycotom, de 10h15 à 11h35.

#### Présents

Hervé MARSEILLE	Président	SYCTOM
Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Philippe BOUYSSOU	Maire	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Geneviève LANGOT	Direction générale	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Monique RAFFAELLI	Conseillère municipale	Mairie du Kremlin-Bicêtre
Jorge CARVALHO	Adjoint au Maire	Mairie de Villejuif
Jean-Marie CHABANE	Chef de l'unité territoriale – Val-de-Marne	Préfecture du Val-de-Marne
Emilie BOIVIN	Unité territoriale – Val-de-Marne	Préfecture du Val-de-Marne
Pascale GIRAUD-MARSOT	Chargée de Relations Industriels et Logistique Urbaine	HAROPA Ports de Paris
Anne CONNAN	Co-Présidente	Collectif 3R
Gérard MARCON		Collectif 3R
Thibault TURCHET	Juriste	Zero Waste France
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Philippe DUFORT	Directeur général délégué SITA France	Groupement IP13
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupement IP13
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPSTE- RP
Pascal BARDOU		Syndicat SPSTE- RP
Philippe HELIES	Délégué syndical	CSS « Collège salariés » IP13

#### Documents mis à disposition des membres

- Présentation du Sycotom

## Déroulement du Comité de suivi

- Mot d'accueil d'Hervé MARSEILLE, Président du Sycotom
- Présentation de l'ordre du jour, par Martial LORENZO
- Les enseignements de la troisième phase de concertation post-débat public et des décisions de la CNDP, par Martial LORENZO
- Présentation de la délibération du Comité syndical du 26 janvier 2017, par Martial LORENZO
- La poursuite du dialogue et de l'information jusqu'à l'enquête publique, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycotom
- Présentation des études détaillées sur l'UVO, par Pierre HIRTZBERGER
- Echanges

## Echanges

Dominique PAGES constate que les questions posées sur le site internet ont disparu.

**Martial LORENZO explique qu'elles n'ont pas disparu du site<sup>1</sup> et précise que le formulaire de dépôt d'avis va être de nouveau activé.**

Julien LAMBERT estime qu'en plus de choisir la meilleure option pour les biodéchets, il faudra aussi confirmer le nombre d'emplois liés à l'UVO (Unité de Valorisation Organique), suite à la suppression du procédé de TMB-méthanisation (Traitement Mécano-Biologique).

**Martial Lorenzo rappelle que le Sycotom est attentif aux questions sociales et qu'il a imposé à l'exploitant de ne pas s'engager dans des démarches particulières tant que les études complémentaires sur l'UVO n'auront pas été conduites.**

Anne CONNAN s'interroge sur les tonnages de la partie UVE qui ne figurent pas dans le schéma présenté en séance<sup>2</sup>.

**Pierre HIRTZBERGER explique que les tonnages sont toujours les mêmes et que rien n'a changé depuis la troisième phase de concertation post-débat public. Le schéma vise avant tout à illustrer les adaptations du projet.**

Anne CONNAN demande quelles sont les échéances des deux demandes d'autorisation d'exploiter.

**Pierre HIRTZBERGER lui répond que la première autorisation d'exploiter sur l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) est prévue en 2017 ; celle sur l'UVO viendra plus tard.**

Gérard MARCON constate que la capacité de l'usine sera réduite de moitié entre 2023 et 2027 et s'interroge sur le devenir du surplus d'OMr (Ordures Ménagères résiduelles) pendant la phase de construction de l'UVO.

**Hervé MARSEILLE confirme que la capacité de l'usine sera en effet réduite de moitié et espère que les efforts des collectivités locales permettront de réduire la production de déchets.**

**Catherine BOUX confirme qu'il y aura un solde conséquent pendant la construction de l'UVO. Le Sycotom fait aujourd'hui appel aux équipements des collectivités voisines mais les capacités**

---

<sup>1</sup> Note post-Comité : les questions, avec les réponses, du premier semestre 2016 ont été compilées dans un document. Un second document similaire rassemble les avis et contributions déposés lors de la concertation. Les deux documents sont accessibles ici : <http://projet-ivryparis13.sycotom.fr/les-archives-du-projet/3eme-phase-de-concertation-post-debat-public/> (onglet « Avis, contributions, questions, réponses »).

<sup>2</sup> Note post-Comité : voir page 7 de la présentation diffusée en séance.

**de ces derniers ne suffiront pas à absorber ce solde. Le reste sera en conséquence envoyé en décharge.**

**Hervé MARSEILLE rappelle que quand l'UIOM a été fermée courant juin 2016, toutes les OMr réceptionnées ont été directement conduites à l'enfouissement par camion, pour un surcoût total de 4,5 M€, sans qu'aucune association ne s'en soit émue.**

Gérard MARCON estime qu'il faut mieux réduire la production de déchets avant de faire un projet tel que celui d'Ivry-Paris XIII. Le Plan B'OM est la solution.

Philippe BOUYSSOU se félicite que les questions de fond puissent être abordées dans le cadre de la concertation et au cours des réunions du Comité de suivi. Il rappelle qu'il reste 6 ans, d'ici la mise en service de la nouvelle usine et la déconstruction de l'actuelle, pour trouver des solutions afin de réduire la production de déchets et éviter l'enfouissement.

Philippe BOUYSSOU indique qu'il est important de s'adresser au bon interlocuteur et rappelle que la mission du Syctom est de traiter les déchets. Le Syctom s'engage bien entendu sur les questions de collecte et de prévention, notamment au moyen de soutiens financiers, mais la compétence de la collecte revient aux EPT (Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris) et c'est donc à eux qu'il faut s'adresser pour traiter ces questions. Philippe BOUYSSOU souligne par ailleurs que ces EPT se mettent en place de manière parfois difficile et s'agissant de l'EPT T12 Grand Orly Seine Bièvre, il s'agit de fusionner un territoire de 24 communes qui comprenait 3 communautés d'agglomération préexistantes avec des administrations déjà constituées. La constitution de politiques cohérentes et efficaces du point de vue de la collecte et de la prévention prendra du temps, d'autant plus que le T12 a plusieurs interlocuteurs pour le traitement des déchets (1 régie et 4 syndicats publics).

Philippe BOUYSSOU attend aussi beaucoup du nouveau PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), dont l'élaboration vient juste de débuter, et qui doit décliner les orientations données par la LTE-CV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte). Il estime que l'Etat doit prendre ses responsabilités et regrette le silence de la Ministre Ségolène Royal à son courrier.

Philippe BOUYSSOU considère que les vides de fours qui ont été évoqués lors de débats parfois difficiles ne sont pas réels puisque 130 000 tonnes d'OMr sont enfouies chaque année. Il se félicite d'ailleurs que le Syctom ait construit des partenariats avec des collectivités voisines pour limiter l'enfouissement des déchets en Seine-et-Marne.

**Hervé MARSEILLE confirme que le Syctom est l'agence métropolitaine de traitement des déchets ménagers : il a pour fonction de traiter les déchets apportés par les collectivités (communes hier, EPT aujourd'hui), qui ont pour charge la collecte et la définition des conditions de celle-ci. Ainsi, les efforts sont plus ou moins importants ou continus selon les territoires.**

**Hervé MARSEILLE ajoute que les collectivités ont de moins en moins de moyens, alors que les collectes coûtent extrêmement cher. Il donne l'exemple de son département, où les déchetteries mobiles ont été limitées et les enlèvements à la demande supprimés.**

**Hervé MARSEILLE comprend que la Cour des Comptes fait le constat, dans son dernier rapport, que les choses sont susceptibles de s'améliorer mais selon un rythme différent de celui attendu car les conditions d'accompagnement, notamment sur le plan budgétaire, n'existent pas.**

**Hervé MARSEILLE rappelle en outre que la Cour des Comptes a déclaré que le Syctom était en sous-capacité.**

Philippe HELIES rappelle que le SPTE-RP a fait depuis longtemps le constat d'une sous-capacité de traitement, conjuguée à une vétusté des installations qui pourraient recevoir le surplus du Syctom. Les CET (Centres d'Enfouissement Technique) ne suffiront pas à absorber le surplus d'OMr si le projet d'Ivry-Paris XIII n'est pas réalisé. Philippe HELIES regrette que la notion de salubrité, pourtant essentielle, soit absente des débats : le mouvement social a pourtant généré des problèmes sur les trottoirs de Paris.

Anne CONNAN constate que le Sycotom enfouit aujourd'hui 130 000 tonnes de déchets par an, ce qui représente 6% des OMr produites sur le territoire contre 25% en 2005. Elle fait aussi remarquer que la part des déchets en provenance de Romainville augmente depuis cette même année pour atteindre aujourd'hui 100 000 tonnes. Elle en conclut que la production de déchets sur le bassin versant d'Ivry diminue.

**Martial LORENZO précise que la diminution de l'enfouissement entre 2005 et aujourd'hui s'explique principalement par deux éléments : en 2005, les installations du Sycotom fonctionnaient à un régime moindre et le Sycotom ne faisait pas appel à des usines extérieures à son territoire. Depuis, le Sycotom a développé des partenariats pour recourir à des installations de syndicats voisins. Il rappelle par ailleurs qu'en 2016, le Sycotom a traité 1,6 % de déchets de plus que l'année précédente : le ratio par habitant baisse mais le nombre d'habitants augmente. Le principe de précaution nécessite de maintenir un certain niveau de capacités de traitement.**

**Hervé MARSEILLE ajoute qu'avec l'explosion de la vente en ligne et des livraisons à domicile, la production de déchets augmente ; ceux-ci sont d'ailleurs souvent mal triés.**

**Catherine BOUX précise que la mutualisation des capacités du Sycotom avec celles des syndicats voisins n'a pu être possible qu'avec l'autorisation par les services de l'État d'une augmentation de capacité des usines de ces syndicats.**

Anne CONNAN estime que la diminution de moitié de la capacité de traitement ne correspond à une baisse des tonnages incinérés puisque chaque tonne de CSR qui sera incinérée représentera deux fois la quantité de déchets d'origine. Anne CONNAN rappelle à ce propos qu'il y a 2 manières de fabriquer des CSR : soit avec un TMB, ou tri-préparation, soit en triant mieux les déchets.

**Hervé MARSEILLE rappelle que les collectivités expérimentant la collecte séparée des biodéchets tâtonnent. Aucune d'entre elles ne présente de résultats exceptionnels. Paris s'y essaie mais les difficultés sont nombreuses : fréquence de la collecte, sélection des bacs et sacs, etc. La question du financement se pose aussi.**

Anne CONNAN reconnaît que le Sycotom a pour mission de traiter les déchets mais elle rappelle qu'il s'agit d'un syndicat d'élus qui ont la responsabilité de la prévention et de la collecte. Elle estime que la prévention pourrait être financée si des installations comme Ivry-Paris XIII n'étaient pas construites. A ce propos, elle demande quel est le budget du Sycotom consacré à la prévention en 2016.

**Martial LORENZO rappelle qu'en 2016, le Sycotom a consacré 6 M€ pour la prévention, utilisés par les collectivités pour leurs projets (ressourceries par exemple), et que pour chaque tonne de biodéchets apportée, le Sycotom verse 25€ à la collectivité. Le Sycotom a par ailleurs mis en place l'expérimentation de la collecte de biodéchets sur quatre secteurs (Romainville, Saint-Ouen, Versailles Grand Parc et Ivry-sur-Seine) ce qui devrait permettre de mesurer précisément les quantités de déchets qui peuvent être détournées. Martial LORENZO ajoute que les collectes d'emballages stagnent alors que le Sycotom a mis en place une politique incitative puisque chaque tonne issue des collectes sélectives est traitée à 0€.**

**Catherine BOUX constate que l'extension des consignes de tri est une bonne chose car elle simplifie le geste de tri mais constate qu'elle représente *in fine* un volume relativement réduit car il s'agit en général de plastiques légers. Catherine BOUX précise que les centres de tri du Sycotom sont progressivement adaptés pour prendre en charge cette extension des consignes de tri mais regrette que de nouvelles résines apparaissent pour des emballages qui se recyclaient jusqu'à présent. Par exemple, les emballages des bouteilles de lait sont aujourd'hui moins chers et plus pratiques mais leur recyclage pose problème. Ces bouteilles se mélangent avec les autres flux et les refus de tri de la part des recycleurs augmentent. Il existe un enjeu important avec les metteurs sur marchés et le Sycotom se mobilise dans les instances sur les REP (Responsabilité**

**Elargie du Producteur), liées aux plastiques ou aux D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).**

**Catherine BOUX ajoute que ces contres-signaux vont à l'encontre des dispositifs de prévention déployés par le Syctom (ambassadeurs du tri, éco-animateurs et animations en pied d'immeuble), puisque les citoyens sont découragés quand ils apprennent que les déchets qu'ils ont triés partent finalement en enfouissement.**

**Hervé MARSEILLE rappelle que la Chambre régionale des Comptes a reproché au SITOM93 de faire de la prévention alors qu'il n'a pas cette compétence. Hervé MARSEILLE explique que la compétence prévention n'existe pas dans les textes et que seules sont reconnues la compétence collecte et la compétence traitement. Il donne l'exemple des déchetteries qui ne relèvent ni de la collecte, ni du traitement : chaque collectivité fait ce qu'elle veut et les déchetteries des Hauts-de-Seine ont ainsi été confiées au Syctom.**

Anne CONNAN souhaiterait savoir comment ont été dépensés les 6M€ consacrés à la prévention et veut les confronter au milliard dépensé pour la construction de l'usine.

Thibault TURCHET considère que la prévention est identifiée dans le Code de l'environnement et que beaucoup de territoire choisissent de s'en saisir. Il souligne que les associations partagent le point de vue du Syctom sur les bouteilles de lait et qu'elles se mobilisent sur cette question. Thibault TURCHET constate également une forte mobilisation des médias sur ce point, traduisant une prise de conscience.

Julien LAMBERT attribue la hausse de la production de déchets en 2016 à la densification croissante de la région parisienne et à la présence de nombreuses entreprises. Il constate lui aussi une prise de conscience des ménages et le développement de nouvelles formes de consommation : restauration rapide, achats en ligne, etc. Au final, le besoin de capacités de traitement augmente.

Julien LAMBERT souligne le caractère vertueux des installations de traitement des déchets, qui permettent d'éviter l'enfouissement et qui répondent aux besoins du territoire, en produisant de l'énergie localement.

Julien LAMBERT évoque l'enjeu du traitement des DIB (déchets industriels banals), dont la production est amenée à augmenter avec les travaux du métro du Grand Paris. Ces DIB rentreront dans le futur PREDMA, qui sera en fait un plan unique sur la gestion des déchets. Les discussions à venir devront intégrer toutes ces dimensions.

Jorge CARVALHO estime que les associations ont par leur travail contribué à une évolution du dimensionnement du projet et de son côté le Syctom a accepté de dialoguer sur son projet.

Jorge CARVALHO regrette que l'industrie continue de créer des emballages et des suremballages et estime à cet égard que les associations doivent jouer un rôle de lobbying, de pression auprès de l'Etat. Ce dernier doit interdire les produits qui ne peuvent pas être recyclés, la conscientisation doit venir d'en haut. Au niveau des villes, il faut réfléchir aux solutions à apporter (particulièrement pour l'habitat ancien) et l'expérimentation du système Trilib' doit être suivie de près : peut-être que ce système ne fonctionnera pas immédiatement mais il fera prendre conscience aux citoyens de la nécessité de trier.

Jorge CARVALHO constate que la LTE-CV aboutira à un arrêt progressif de l'enfouissement, qui constitue une aberration par rapport aux générations futures. Si demain la capacité de l'usine est réduite à 350 000 tonnes et que l'enfouissement continue, alors tous auront échoué, le Syctom comme les collectivités et les associations.

Anne CONNAN estime que les 350 000 tonnes de CSR qui seront incinérées dans l'UVE correspondent aux 700 000 tonnes brûlées d'aujourd'hui. En dépit de la concertation, elle regrette que le Plan B'OM n'ait pas

été examiné par le Syctom alors même que les chiffres du Syctom ont été contestés par FNE (France Nature Environnement). La présentation du Plan B'OM devant le Bureau du Syctom a été insuffisante, les élus se sont contentés de dire qu'ils étaient d'accord avec les objectifs, mais pas sur la temporalité pour les atteindre.

Anne CONNAN rappelle que la LTE-CV ne comporte pas uniquement des objectifs en matière d'enfouissement (ils sont d'ailleurs intégrés dans le Plan B'OM), mais aussi un objectif de 65% de recyclage en 2025. Cet objectif est impossible à atteindre compte tenu du taux de recyclage actuel sur le territoire du Syctom (11%) mais une politique courageuse est possible pour s'en approcher. La LTE-CV impose aussi une collecte séparée des biodéchets d'ici 2025 ; une telle collecte ne fonctionne que quand elle est obligatoire.

Philippe HELIES note que le SPPTÉ-RP s'était adressé en 1992 à Ségolène Royal pour savoir ce qu'il y avait derrière la notion de déchets ultimes. Le syndicat n'a jamais obtenu de réponse.

Dominique PAGES demande ce que va devenir la déchetterie d'Ivry-Paris XIII.

**Martial LORENZO lui répond qu'une nouvelle déchetterie sera construite ailleurs.**

*Le Comité de suivi se termine à 11h35.*